

cipes qui dépendent du dogme et aux conséquences qui intéressent la morale.

5o Sans vouloir déterminer tout ce que, au milieu d'une société chrétienne et catholique, l'Etat, marchant pleinement d'accord avec l'Eglise, pourrait entreprendre en fait de fondations scolaires, on peut dire que l'Etat, tel qu'il est constitué aujourd'hui, serait plus juste et plus sage de s'en abstenir. Des entreprises de ce genre exposent, en effet, l'Etat à ce double péril : de manquer de fonds légitimement applicables à l'enseignement et de se charger d'une tâche à laquelle il ne peut que médiocrement faire honneur.

L'Etat ne peut ouvrir des écoles, bâtir des collèges, entreprendre et entretenir ces établissements qu'avec l'argent des contribuables. Or l'argent des contribuables ne doit être affecté qu'aux services publics, aux services également nécessaires et profitables à tous les citoyens. L'Etat n'est donc pas dans la situation des associations libres, pouvant se créer des ressources disponibles et spéciales pour l'enseignement. Pour usurper, sur les familles et sur l'Eglise, le droit d'enseigner, l'Etat n'a pas d'autres ressources que le trésor public, dont il est le percepteur par l'impôt et le détenteur à seule fin de rétribuer les *services publics*. Qu'entend-on par *services publics* ? Ceux là seuls que les particuliers ne peuvent se rendre à eux-mêmes ou aux autres, soit personnellement, directement, soit par voie d'échange. L'enseignement n'est pas un service public ; ce n'est qu'un service privé, puisqu'il peut être rendu par voie libre d'échange. Agir autrement, c'est entrer dans la voie des innovations dangereuses et porter atteinte au droit de propriété.

Un grand danger menace bientôt la société, quand l'Etat s'ingère dans des services privés, comme l'enseignement. Manifestement, il ouvre la porte au socialisme, qui veut substituer l'Etat aux individus dans l'échange des services privés. Il n'y a pas de raison, en effet, de refuser à l'Etat le droit de distribuer aux affamés la nourriture corporelle, quand on lui octroie le droit de distribuer à tous la nourriture de l'esprit. Le socialisme, par le fait même de ses prétentions funestes, tend à éteindre, dans tous les emplois, le foyer de l'activité humaine. Sous les emblèmes d'une fraternité de parade, il nous précipite, du communisme, dans la sauvagerie, dernière étape de la décrépitude humaine. Le socialisme, pour être dissimulé, lorsque l'enseignement est donné par l'Etat, n'en est pas moins réel dans ce service, qu'il infecte de sa pernicieuse influence.

L'abbé Gerbert publiait, il y a bien des années, dans l'*Université Catholique* de Bonnetty, une série d'articles où il prou-

vait l'ic  
et du c  
répéter  
pas de  
la repro  
loin, au  
distribu  
te, aux  
tices. D  
obligés  
part, le  
cience l  
tienne,  
réprouv  
tien qu'  
que la m  
drai que  
peu moi  
gnement  
gardé pa  
n'a pas l  
foi sont  
nalisme.  
vices et l  
enseigne  
de subir.

L'en  
grave qu  
ne l'oppr  
l'Etat. N  
tre à la r  
les écoles  
veut avo  
nimité ne  
monarch  
s'accom  
Dieu) l'é  
ces et l'in  
ne sous l'  
servation  
que, aggr  
depuis ci  
qu'une ex  
sortes de